

Liberté Égalité Fraternité



# PLAN DE PRÉVENTION NON AU HARCÈLEMENT



Année Scolaire 2022-2023
Edition du 24/05/2023
0671987W - COLLEGE POINCARE

# PRÉSENTATION DU PLAN DE PRÉVENTION

Permettre à chaque enfant et adolescent d'évoluer dans un environnement scolaire épanouissant est une exigence absolue, qui nous engage collectivement au sein de l'École.

Il appartient en effet à chacun, élèves, familles, personnels des écoles et établissements, de veiller et d'agir afin que chaque élève puisse se sentir bien et en sécurité, au sein de l'institution scolaire et au-delà.

Le programme pHARe est une démarche de prévention systémique qui engage toute la communauté éducative.

Il permet à chaque école et chaque établissement scolaire de se doter d'un plan de prévention et d'un protocole traitement du harcèlement entre élèves.

**Ce plan de prévention** est le reflet de la politique de prévention conduite par le ministère pour améliorer le climat scolaire et le bien-être de tous nos élèves.

Il recense toutes les actions menées par l'école ou l'établissement à la date de son édition. Le directeur d'école ou chef d'établissement le fera évoluer tout au long de l'année de l'année pour tenir compte des actions engagées.

## LA CHARTE D'ENGAGEMENT

Le **0671987W - COLLEGE POINCARE** a adhéré au programme pHARe le 06/10/2021 suite à la validation de la charte d'engagement par **Wehrung Muriel** 

- 1. Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
- **2.** Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
- 3. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
- **4.** Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
- **5.** Mon collège s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
- 6. Mon collège s'engage à participer aux temps forts :
  - Prix Non au harcèlement,
  - Journée NAH,
  - Safer Internet Day.
- 7. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves de la 6e à la 3e.

Il est actuellement en année 2 de pHARe 1

# LA GRILLE DE LABELLISATION

### Le collège est au 24/05/2023 labellisé pHARe1

Charte validée	RÉALISÉ
Equipe Ressource dédiée au traitement des situations identifiée	RÉALISÉ
Equipe-ressource formée	RÉALISÉ
Protocole formalisé	RÉALISÉ
Equipe Référents ambassadeurs dédiée à la formation des élèves ambassadeurs identifiée	À RÉALISER
Equipe Ambassadeurs collégiens identifiée	À RÉALISER
Formation des ambassadeurs	À RÉALISER
Ateliers parents	RÉALISÉ
Ateliers personnels	À RÉALISER
Equipe Programme dédiée à l'organisation des 10h d'apprentissages identifiée	À RÉALISER
10 heures d'apprentissages dispensées	RÉALISÉ
Journée Non au harcèlement	RÉALISÉ
Participation au prix Non au harcèlement	NON RÉALISÉ
Participation au Safer Internet Day	À RÉALISER

# L'EQUIPE RESSOURCE

Une équipe pluricatégorielle sensibilisée aux phénomènes de harcèlement, familiarisée aux outils pédagogiques et éducatifs et formée au traitement des situations est constituée.

Cette équipe reçoit une formation complète sur les problématiques de harcèlement et de cyber harcèlement, au plan scientifique, juridique et psychologique. Elle est formée en particulier à anticiper, à prendre en charge et à résoudre toutes les situations de harcèlement. Elle s'acculture avec l'écosystème de cette politique publique, à la maîtrise des circuits institutionnels, au maillage partenarial et au plan de prévention académique.

### LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE RESSOURCE

Nom	Prénom	Fonction	Ayant suivi la formation
MOUGENOT	Claire	СРЕ	2022-2023
GANAS	Sandrine	professeure documentaliste	2022-2023
SUHR	Cyrille	professeur d'EPS	2022-2023
Kessler	Annabelle	Assistante sociale	2022-2023
WEISS	Sarah	professeure de lettres	2022-2023
STOECKEL	Orlane	assistante d'éducation	2022-2023
ISRAEL	Aurélie	assistante d'éducation	2022-2023

# LE PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES

Le protocole de prise en charge des situations de harcèlement entre élèves constitue **l'expression écrite de l'organisation prévue** par l'école ou le collège en cas de suspicion de harcèlement ou de harcèlement avéré.

Ce document décrit la stratégie collective retenue par l'équipe ressource sous la direction du directeur, inspecteur de l'éducation nationale ou principal, et en détails les différentes étapes du processus de traitement en indiquant ce qu'il convient de faire.

Ce protocole a été déposé le 24/05/2023

### Protocole de lutte contre le harcèlement - Collège Poincaré Saverne



Année scolaire: 2022-23

Pilotage: Muriel WEHRUNG, principale

Coordinateur = référent harcèlement du collège :

Mme Kessler et Mme Mougenot, CPE

Membres de l'équipe ressource pHARe du collège : Mme Ganas, Mme Israel, Mme Kessler, Mme Mougenot, Mme Stoeckel, M. Suhr, Mme Weiss.

### Contacts:

Numéro gratuit «stop harcèlement» : 30 20 cyber harcèlement 3018

Numéro gratuit académique: 0808 800 184

Mail académique : nonauharcèlment@ac-strasbourg.fr Référent départemental harcèlement dans le 2<sup>nd</sup> degré :

Bas-Rhin: FLEUREAU Elisabeth tel 03 88 45 92 01/06 16 85 20 53

Mail elisabeth.fleureau@ac-strasbourg.fr

### Entretien avec la cible

(autant de temps que nécessaire) Sur plusieurs semaines Qui ? Mme Kessler, Mme Mougenot

### **Entretien avec les 2 parents**

de la cible

Qui ? Mme Mougenot, Mme Wehrung

# Orientations

La situation relève de l'intimidation (surnoms, moqueries, mises à l'écart,

La situation ne relève pas du harcèlement

La situation relève du traitement classique du harcèlement Protocole type de lutte contre le harcèlement

### Activation de la MPP

**Traitements** 

conduite par:

- l'équipe ressource du collège
- répartition des entretiens

Relève d'une prise en charge par :

- l'équipe pédagogique
- un personnel santé social
- le médecin scolaire
- des partenaires extérieurs

Entretiens non blâmant avec le(s) intimidateur(s) et le(s) témoin(s)

sans se soucier du degré d'implication

Entretiens courts 2 à 3 mn max. A réitérer durant 15 jours

Qui ? membres de l'équipe ressource

Concertation régulière de l'équipe ressource pHARe Strict respect de la confidentialité

### Prise d'information sur la situation

Repérage

Elève en souffrance

Repéré par :

élèves, famille, enseignant

Un membre de l'équipe ressource contacte le référent harcèlement collège (dans les 24h)

Suivi

### Equipe ressource pHARe du

Equipe ressource pHARe d collège

**Analyse** 

Référent établissement centralise

et coordonne avec le CE

Analyse de la situation

### Après 15 jours maximum:

Fin du protocole par l'équipe ressource (excepté pour les entretiens de soutien avec la cible)

### Au-delà des 15 jours :

Vigilance observée par l'ensemble de l'équipe du collège. En cas de nouvelle observation, s'adresser au référent de l'établissement qui ré analysera avec l'équipe ressource et le CE

La situation relève d'un signalement : violences ou cyberharcèlement pouvant être qualifiés pénalement. Signalement DSDEN et ARENA « Faits établissement » pHARe Programme de Acta como Coordonnés par l'équipe ressource

**Entretiens** 

Accueil de l'élève cible

### Mettre l'élève cible en confiance. Rappeler le rôle protecteur de l'Ecole. Puis accueillir son témoignage :

- Nature des faits, auteurs, lieux, début des faits, fréquence
- Témoins?
- Quelle interprétation l'élève fait-il de ces actes ?
- A-t-il pu réagir pour se protéger? en parler (dans l'établissement, à la maison, dans son entourage), s'opposer verbalement / physiquement, fuir. Si non, pourquoi?
- Quels sont les effets, les conséquences ? Quel est son ressenti ?

Il est indispensable de renseigner la fiche de suivi.

Conformément à la règlementation, ces écrits sont conservés.

Accueil de témoins et principaux intimidateurs <u>Séparément</u> Les intimidateurs ne pourront être confrontés avec la cible qu'en fin de processus, et avec l'accord de celle-ci

de l'élève cible

Mettre l'accent sur la dimension non blâmante de l'entretien. Evoquer l'inquiétude des adultes pour l'élève cible : l'élève se montret-il soucieux de du mal-être de la victime ? A-t-il repéré des actes qui mettent l'élève cible mal à l'aise ?

- Ne faire aucune proposition, mettre fin à l'entretien et programmer un nouveau RDV
- Si des propositions de résolution du problème sont faites par les intimidateurs, les relever et leur demander de les mettre en œuvre. Le prochain entretien portera sur l'évolution du ressenti de la cible.

Actions à l'échelle de l'établissement :

- formation de l'équipe pédagogique
- -Projet d'établissement axé é sur le vivre ensemble et le développement des compétences psychosociales
- action de sensibilisation de la classe de la cible en axant sur l'empathie et le vivre ensemble.
- sensibilisation des familles (café parents, conférence) conseillée (référent départemental, EMS).

Rencontre avec les parents

Rencontre avec les parents de l'élève cible :

- les entendre, les soutenir, les rassurer quant à la protection de leur enfant
- les associer en amont au traitement de la situation
- les informer de leurs droits, du protocole mis en œuvre Leur indiquer qu'au-delà de 15 jours, si la situation ne s'est pas améliorée, la prise en charge deviendra plus coercitif

### Références :

Art.L.511-3-1 du code de l'éducation : Aucun élève ne doit subir de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.

Art.R421-20 du code de l'éducation : mise en place d'un plan de prévention des violences avec programme d'action contre toutes les formes de harcèlement

Art. D411-12 du code de l'éducation : le conseil d'école doit entreprendre des démarches de prévention des violences et du harcèlement.

### Protocole de lutte contre le harcèlement

### Collège Poincaré à Saverne - hors programme pHARe

### Références :

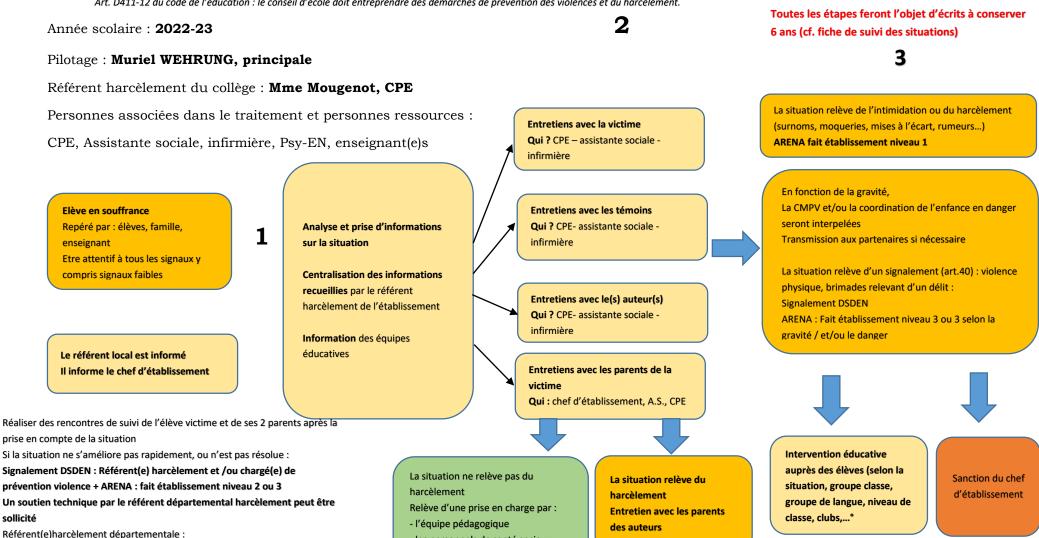
Bas-Rhin: Mme Elisabebth Fleureau: 03 89 45 92 01 / 06 16 85 20 53

Elisabeth.fleureau@ac-strasbourg.fr

Art.L.511-3-1 du code de l'éducation : Aucun élève ne doit subir de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.

Art.R421-20 du code de l'éducation : mise en place d'un plan de prévention des violences avec programme d'action contre toutes les formes de harcèlement

Art. D411-12 du code de l'éducation : le conseil d'école doit entreprendre des démarches de prévention des violences et du harcèlement.



- les personnels de santé sociaux

- des partenaires extérieurs

- le médecin scolaire

# L'ÉQUIPE PROGRAMME

Le programme pHARe prévoit que 10h annuelles seront proposées aux élèves afin de :

- développer leurs compétences psychosociales;
- développer leur capacité à travailler collectivement;
- aborder toutes les facettes de la prévention du harcèlement sans discours moralisateur mais par des biais ludiques et pédagogiques.

L'équipe programme est destinée à organiser et à dispenser ces 10h d'apprentissages lors de temps d'enseignements ou collectifs.

L'équipe programme est à distinguer de l'équipe ressource formée à la prise en charge des situations de harcèlement.

### LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE PROGRAMME

Nom	Prénom	Fonction





AGRESSIONS, HARCÈLEMENT OU VIOLENCES ?

# Tuas besoin d'aide?

VICTIME OU TÉMOIN, IL Y A TOUJOURS UN NUMÉRO POUR T'AIDER.



À LA MAISON



**SUR LES RÉSEAUX** 



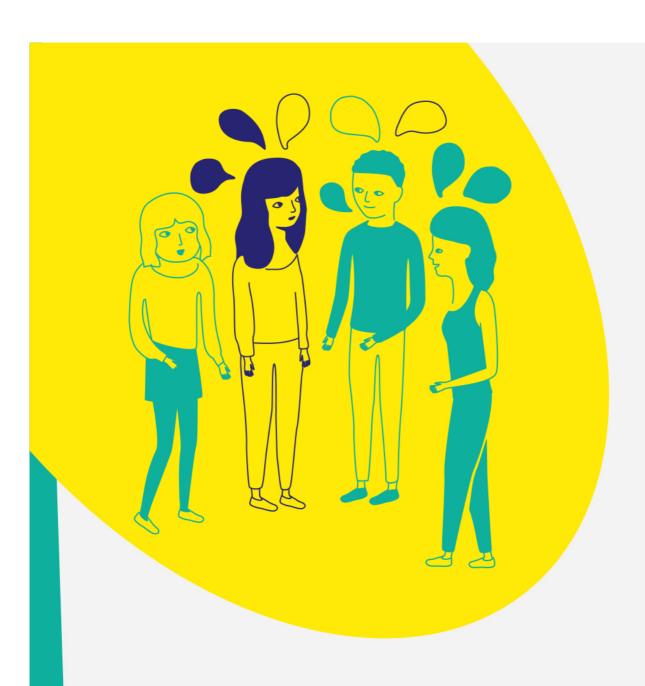
À L'ÉCOLE

N'hésite pas à en parler à un adulte ou à appeler ces numéros. Au bout du fil, il y aura toujours une personne de confiance pour t'écouter, t'aider et te conseiller de façon anonyme, gratuite et confidentielle.



Liberté Égalité Fraternité





Plan de prévention édité le **24/05/2023** Responsable de la publication : **Muriel WEHRUNG**